

64010 - Archives Départementales

Proposition de participation du Département du Bas-Rhin au portail national "Grand Mémorial"

Rapport n° CP/2018/205

Service gestionnaire :

K4 - Archives, Patrimoine, Mémoire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider du principe de participation gratuite du Département au portail Grand Mémorial, pour favoriser, au niveau national, la connaissance des combattants alsaciens de la Première Guerre mondiale.

Le portail national « Grand Mémorial » a été créé par le Ministère de la Culture dans le cadre des commémorations du Centenaire de la Grande Guerre. Depuis sa mise en ligne, le 11 novembre 2014, il constitue un point d'accès unique aux données numérisées sur les combattants de la Première Guerre mondiale et offre ainsi à l'internaute, par le biais de fonctionnalités de recherche et d'indexation soignées, la possibilité de retracer aisément le parcours d'un soldat, quelle que soit son origine géographique.

Cette base de données sans équivalent, qui permet aux citoyens d'explorer la communauté de destins des combattants de la Grande Guerre, a reçu le soutien du ministère des Armées et de l'Assemblée des Départements de France. 47 Départements ont en effet d'ores et déjà donné leur accord pour que leurs services d'archives participent au portail « Grand Mémorial ».

Pour l'instant, aucun des trois Départements de l'ancienne Alsace-Moselle ne participe à ce portail. Leur intégration à l'Empire allemand au moment de la déclaration de guerre a en effet eu comme conséquence directe l'incorporation de la majorité des jeunes gens dans l'armée allemande : les sources historiques conservées diffèrent de celles des autres Départements français et, en particulier, « celles qui ont été constituées par l'administration française après-guerre ne mentionnent pas les parcours des soldats, pourtant d'un grand intérêt généalogique ».

La participation du Département du Bas-Rhin au portail « Grand Mémorial » serait donc l'occasion de valoriser au niveau national l'important travail que les Archives départementales du Bas-Rhin ont entrepris, depuis 2014, autour des sources historiques permettant de retracer l'histoire spécifique des combattants bas-rhinois de la Première Guerre. C'est ainsi qu'a été achevé, en 2017, un vaste chantier d'indexation donnant accès à près de 70 000 dossiers de l'Office national des anciens combattants. Ces dossiers, par lesquels les survivants au conflit faisaient valoir leur droit à la retraite ou à la carte du combattant, constituent en effet, en l'absence de registres matricules semblables à ceux des autres départements français, la seule source historique permettant d'appréhender de façon documentée l'expérience de guerre des soldats bas-rhinois.

Ce sont ces données qui ont vocation à intégrer le portail Grand Mémorial. Le projet de convention joint au rapport a pour objet de définir les conditions de participation du Département du Bas-Rhin à ce portail.

Les Archives départementales du Bas-Rhin mettraient ainsi à disposition du Ministère de la Culture leur base de données nominatives qui, après intégration au portail « Grand Mémorial », serait interrogeable depuis le site www.culture.fr. Les résultats des recherches

renverraient vers le site internet des Archives départementales du Bas-Rhin. La mise en ligne conjointe de ces données sur le site internet des Archives départementales et sur le portail « Grand Mémorial » serait prévue pour novembre 2018, pendant les dernières commémorations du Centenaire de la Grande Guerre.

L'adhésion, gratuite, à ce portail permettrait donc de commémorer au niveau national les soldats alsaciens-lorrains, au même titre que les soldats originaires des autres Départements français, en dépit des sources historiques différentes : ce serait l'occasion pour les Archives départementales de faire œuvre de pédagogie en expliquant les spécificités historiques de ce territoire. Cette adhésion simplifierait également grandement les recherches, puisque le public pourrait interroger une base de données nationale, au lieu d'interroger chacun des cent-un Départements. Elle améliorerait, enfin, la visibilité des ressources sur la Grande Guerre disponibles sur le site internet des Archives départementales du Bas-Rhin.

Il est proposé de conclure la convention concernant le portail « Grand Mémorial » pour une période de 5 ans, reconduite tacitement. Il est toutefois proposé qu'il puisse y être mis fin à tout moment par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 3 mois.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider du principe de participation au portail susmentionné et d'approuver les termes du projet de convention joint au présent rapport.

Cette proposition a été soumise pour avis à la commission enfance, famille, éducation, le 28 juin 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le principe de participation du Département du Bas-Rhin au portail "Grand Mémorial" ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat relatif à la participation du Département du Bas-Rhin au portail "Grand Mémorial", à conclure entre le Département et le Ministère de la Culture (Etat) ;

- autorise son président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY